

Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales

Conformément à l'article 13 de la loi AGECE et au décret 2022-748

Désignation commerciale : POT GR B BALC XL AL1 55 L NOIR

Code EAN13 : 8711904315078

Date : 28/02/2025

QUALITÉS ET CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DE L'EMBALLAGE

Emballage soumis à la filière REP emballages ménagers

Incorporation de matières recyclées	
Compostabilité: cas des sacs de collecte	
Compostabilité: cas des emballages en plastique	
Réemploi	
Présence de substance(s) extrêmement préoccupantes(s) (SVHC)	
Présence d'autre(s) substance(s) présentant un niveau de préoccupation comparable aux SVHC	
Présence de substance(s) présentant des propriétés de perturbation endocrinienne	
Existence d'une prime pour l'emballage	
Existence d'une pénalité pour l'emballage	
Recyclabilité	
Etiquette : Emballage recyclable en un emballage de même nature	
Liens (collier, ficelle, ruban, ruban adhésif, bolduc, feuillard, bande, cordon, fil, élastique, bracelet...) : Emballage recyclable en un emballage de même nature	

Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales

Conformément à l'article 13 de la loi AGECE et au décret 2022-748

Désignation commerciale : POT GR B BALC XL AL1 55 L NOIR

Code EAN13 : 8711904315078

Date : 28/02/2025

QUALITÉS ET CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DU PRODUIT

Produit (hors emballage) soumis à une filière REP produit

Incorporation de matières recyclées	Produit comportant au moins 100 % de matières recyclées
Substances dangereuses extrêmement préoccupantes (SVHC)	
Présence d'autre(s) substance(s) présentant un niveau de préoccupation comparable aux SVHC	
Présence de substance(s) présentant des propriétés de perturbation endocrinienne	
Existence d'une prime pour le produit	
Existence d'une pénalité pour le produit	

Produit soumis à d'autres filières

Produit soumis à la filière	REP articles de bricolage et jardin
Partie(s) du produit concernée(s)	Produit entier
Recyclabilité	Produit entièrement recyclable